

## **Nouveau règlement relatif aux modalités de publication des avis publics**

La loi *visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leur pouvoirs* (Projet de loi 122) offre maintenant aux municipalités la possibilité d'édicter leurs façons de faire dans la publication des avis publics. La Ville n'a donc plus d'obligation de publier ses avis publics dans un journal et va donc privilégier le recours à son site web.

À cet effet, le règlement 2018-16 a été adopté par le conseil municipal lors de la séance du conseil tenue le 6 novembre dernier et entre en vigueur le 9 novembre 2018. Ce règlement entrera en force à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2019**.

Avant le **1<sup>er</sup> janvier 2019**, les avis publics sont :

- publiés intégralement et selon les exigences gouvernementales dans le bulletin municipal « Beauharnois vous informe »
- publiés sur le site web de la Ville à [www.ville.beauharnois.qc.ca/s/informer/avis publics](http://www.ville.beauharnois.qc.ca/s/informer/avis_publics)
- et affichés à l'entrée de l'hôtel de ville

Au **1<sup>er</sup> janvier 2019**, les avis publics seront :

- publiés sur le site web de la Ville à [www.ville.beauharnois.qc.ca/s/informer/avis publics](http://www.ville.beauharnois.qc.ca/s/informer/avis_publics)
- ne seront plus publiés dans le bulletin municipal « Beauharnois vous informe »
- et affichés à l'entrée de l'hôtel de ville

Compte tenu des changements apportés aux modalités de publication, pendant une période transitoire, la Ville publiera dans le bulletin municipal « Beauharnois vous informe », un résumé des avis publics, invitant le public à consulter le site web de la Ville pour les détails.

Pour être informé lors de la publication d'un avis public

Pour recevoir par courriel un avis lors de la publication des avis publics les citoyens sont invités à contacter le Service du greffe :

Par téléphone : 450-429-3536 poste 246

Par courriel à [direction.generale@ville.beauharnois.qc.ca](mailto:direction.generale@ville.beauharnois.qc.ca) en s'identifiant et précisant son adresse courriel.

Ces changements représentent des économies pour la municipalité et permettront une occasion pour le citoyen de naviguer sur le site web municipal et mieux saisir les enjeux des décisions municipales.